

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

Rapatriée en 62 d'Algérie, une famille française fait une demande de réparation à l'Etat (info transmise par M. P. RENAULT)

Source : <http://www.nicematin.com/justice/rapatriee-en-62-dalgerie-une-famille-francaise-fait-une-demande-de-reparation-a-letat-105708>

Cinquante-cinq ans plus tard, une seconde famille du sud de la France réclame une forte indemnité à l'Etat en réparation des préjudices subis du fait de son rapatriement.



C'est la deuxième fois, en cinquante-cinq ans, que le conseil d'Etat est saisi d'un pourvoi d'une famille rapatriée d'Algérie en 1962, en vue d'indemnisation de l'Etat pour réparer le préjudice subi.

Et pour la deuxième fois, c'est encore deux membres d'une famille du sud de la France qui montent au créneau, avec les mêmes arguments que leurs prédécesseurs.

Mais depuis juin 2016, date du premier pourvoi, il existe une jurisprudence, défavorable aux requérants.

Hier à Paris, le rapporteur public du conseil d'Etat s'est logiquement appuyé sur l'arrêt de juin 2016 pour demander le rejet de ce nouveau pourvoi.

Avant les "événements", comme on les nomme toujours devant les tribunaux de la République, ceux qui allaient devenir montpelliérains par la force des choses, possédaient plusieurs biens immobiliers à Oran.

Ils en ont été dépossédés. Raison pour laquelle ils réclament aujourd'hui à l'Etat la somme de 1.750.000 €, au titre du préjudice matériel et 100.000 € par personne au titre du préjudice moral.

Les requérants estiment ainsi que compte tenu de la défaillance de l'Etat algérien dans l'indemnisation des ressortissants français rapatriés d'Algérie, il incombait à l'Etat d'indemniser lui-même intégralement les rapatriés.

Autre moyen avancé par la famille *"la faute de l'Etat qui n'a pas prévu, lors des accords d'Evian, une période de transition suffisante pour leur permettre de préparer leur retour dans des conditions acceptables"*.

Enfin, les requérants dénoncent une parole non tenue en décembre 1961, à savoir *"la promesse qu'une loi distincte qui devait fixer, en fonction des circonstances, le montant et les modalités d'une indemnisation en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens appartenant aux Français ayant dû quitter l'Algérie"*.

Se référant à l'arrêt pris l'an passé, le rapporteur public a au contraire estimé que ces préjudices, que les requérants imputent au contenu des *"accords d'Evian"*, se rattachent à *"la conduite des relations entre la France et l'Algérie et ne sauraient, par suite, engager la responsabilité de l'Etat sur le fondement de la faute"*.

Le magistrat de la haute juridiction a, par ailleurs, indiqué que *"les préjudices allégués ne trouvaient pas, en l'espèce, leur origine directe dans le fait de l'Etat français, et que ces accords avaient prévu des mesures de protection de la personne et des biens des ressortissants français installés en Algérie"*.

Réparer une promesse non tenue ?

Quant à l'argument faisant état d'une promesse non tenue de l'Etat, en l'occurrence la non-adoption d'une loi de décembre 1961, pourtant prévue, relative à l'accueil et à la réinstallation des français d'outre-mer, le rapporteur public a rappelé *"qu'une disposition législative posant le principe de l'intervention d'une loi ultérieure ne saurait constituer une promesse dont le non-respect constituerait une faute susceptible d'engager la responsabilité de l'Etat"*.

Comme l'avait subtilement fait remarquer un magistrat l'an passé, *"le droit ne prévoit pas de réparer une promesse non tenue"*. Décision dans les semaines à venir.

NDLR : Il faut également se souvenir de la déclaration récente de M. AYRAUT, notre ministre des affaires étrangères, qui ne veut pas faire de la réclamation d'anciens pieds-noirs un « casus belli » avec le gouvernement algérien...

Un rapport parlementaire qui accable l'Algérie

Source : <http://www.liberte-algerie.com/actualite/un-rapport-parlementaire-francais-qui-accable-lalgerie-262912>

Malgré les concessions et les énormes facilités offertes à la France, ses députés n'hésitent plus à livrer le fond de leur pensée à l'égard de notre pays. Une image qui tranche singulièrement avec les discours policés et des déclarations d'intention entendues çà et là.

Lors de la présentation d'un rapport d'information sur la coopération européenne avec les pays du Maghreb, après une mission de six mois dans la région, deux députés français se sont illustrés jeudi par des déclarations fracassantes concernant notamment l'Algérie.

Au cours de cette séance présidée par Elisabeth GUIGOU, ancienne ministre de la Justice et garde des Sceaux, députée de la Seine-Saint-Denis et présidente de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale française, Guy TEISSIER, député des Bouches-du-Rhône, a vite annoncé la couleur :

"Au plan politique, en Algérie, la question qui préoccupe les esprits, et tous les esprits, c'est celle de la succession d'Abdelaziz Bouteflika qui a été réélu, comme chacun sait, en 2014, dès le 1er tour. De nombreux mouvements internes ont lieu dans les milieux administratifs, militaires et économiques, vraisemblablement pour préparer la succession du chef de l'État."

Les autorités ont effectué de nombreux remaniements depuis mai 2015 et, notamment, dans les services de renseignements, le DRS, où le général MEDIENE a été mis en disgrâce. Et, plus récemment, le président Bouteflika a remplacé le DRS par une nouvelle structure rattachée directement à la Présidence pour l'avoir sans doute à sa main, mais aussi pour la sortir du giron de l'armée. Et vous savez qu'en Algérie l'armée occupe une place très importante et notamment par son chef de l'état-major qui se verrait bien probablement en successeur de Bouteflika."



Le député du parti *Les Républicains* se montrera plus nuancé dans son analyse lorsqu'il reconnaît ensuite : *“Ces mouvements sont difficiles à interpréter tant la finalité est opaque, tant il y a beaucoup de groupuscules et d'éléments d'incertitudes (et non des moindres) dans la situation économique et sociale de ce pays. La baisse de la rente pétrolière a bien évidemment été une catastrophe pour ce pays.”*

Les difficultés économiques de l'Algérie ne sont pas négligeables, selon le parlementaire français : *“**Nous avons trouvé un pays qui donne l'impression que tout fonctionne mais où tout semble artificiel.**”* Pour lui, la croissance économique est *“trop faible”* pour résorber le chômage chez les jeunes.

Un peuple aux antipodes du pouvoir ?

Craignant un *“risque de délitement”*, Guy TEISSIER aborde également, non sans inquiétude, *“une chape de plomb”* qui pèse sur les libertés : *“Nous avons été surpris par les difficultés de la presse indépendante à s'exprimer en dehors d'une certaine orthodoxie.”* Guy TEISSIER, qui est également président de la Communauté urbaine de Marseille, estime par ailleurs que les entrepreneurs français ont du mal à travailler en Algérie. Pourtant, tout le monde croyait, jusque-là, à tort ou à raison, que les entreprises françaises disposaient réellement de très *“gros atouts”* dans notre pays. Ainsi, les concessions accordées et les énormes facilités offertes semblent ne plus trouver grâce aux yeux des entrepreneurs français. Le député enfonce le clou sur ce registre des relations franco-algériennes en évoquant le *“prurit permanent”* du pouvoir algérien quand il s'agit de la France : *“**Dans ce pays, il y a un dysfonctionnement entre le gouvernement et le peuple : le peuple est en demande de France quand le gouvernement rejette la France et ne manque pas une occasion de vilipender notre pays.**”* Les mots son lâchés ! D'après lui, les nouvelles générations seraient ainsi plus ouvertes à la France et moins sujettes aux préjugés que nourrirait le pouvoir à l'égard de la France.

À quoi jouent les militaires au Sahel ?

Jean GLAVANY, ancien ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, député PS des Hautes-Pyrénées et membre de la Commission défense à l'Assemblée nationale française, a abordé pour sa part *“la menace terroriste”* et *“les ratés”* des échanges d'informations entre les services français et algériens. Il rapporte une anecdote à ce sujet, selon laquelle des militaires algériens ne répondraient pas aux coups de fil de leurs homologues français stationnés au Mali.

L'accusation est très lourde et n'est pas tout à fait nouvelle.

L'Algérie avait déjà essuyé par le passé de nombreuses critiques qui ont conduit à l'isolement politique, à l'embargo économique et militaire jusqu'aux guerres médiatiques et aux instruments des renseignements. Après cela, que peuvent encore valoir les belles déclarations et autres professions de foi dont nous abreuvons les officiels français et les nôtres à l'occasion des visites échangées et de leurs rendez-vous protocolaires ?

NDLR : Nos députés ne mentionnent pas l'élément agitateur des médias algériens.



Et sur le même sujet

Des ministres algériens ont « une attitude très anti-française », d'autres sont « des alliés de la France » .

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20170124/des-ministres-algeriens-ont-une-attitude-tres-anti-francaise-dautres-sont-des-allies-de-la-france/>

Dans un entretien au quotidien Liberté, paru ce mardi 24 janvier, le député français du parti socialiste Jean GLAVANY, apporte des précisions sur la teneur du rapport parlementaire sur la situation politique en Algérie et au Maghreb. L'ancien ministre et membre de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française nuance légèrement ses propos, mais s'inquiète toujours d'une « attitude extrêmement agressive à l'égard de la France » de certains membres du gouvernement algérien.



Jean GLAVANY (1949/....)

[Son père, le général de corps aérien Roland Glavany, fut pilote d'essais, et effectua notamment le premier vol du Mirage III, puis commandant des écoles de l'armée de l'air].

« De grands points d'interrogation sur l'avenir »

Jean GLAVANY réitère ses inquiétudes sur la santé des dirigeants maghrébins, dont le président de la République, Abdelaziz BOUTEFLIKA. « Ces pays sont à la croisée des chemins. Ils sont dirigés par des hommes, mortels comme nous tous, mais qui sont soit âgés, soit malades », explique le député français. *Il y a de grands points d'interrogation pour l'avenir. L'état de santé des dirigeants pèse sur cette fragilité dont j'ai parlé* », poursuit le député socialiste, en référence à la situation économique, politique et sociale des pays du Maghreb.

Cela dit, il ne s'agit pas « *de faire des attaques personnelles* », tempère-t-il. Dans le même temps, « *nous devons faire tous les efforts possibles pour que la coopération (...) soit encouragée. C'est d'ailleurs la principale motivation du rapport* », poursuit Glavany. Sur l'Algérie et la question mémorielle qui la lie (ou l'oppose) à la France, il estime également que « *la réconciliation doit être encouragée.* »

Des ministres algériens ont « une attitude très anti-française », d'autres sont « des alliés de la France »

Par ailleurs, l'ex-ministre du gouvernement de Lionel JOSPIN aborde également les rapports entre les gouvernements des deux pays. Le document de la Commission du Parlement évoque une certaine hostilité à l'égard de la France. Plus précisément, il se montre inquiet de l'attitude de certains ministres algériens, jugée « *extrêmement agressive à l'égard de la France.* »

« *J'ai dit qu'il y avait au sein du gouvernement algérien des personnes en particulier qui ont une attitude très anti-française* », affirme Jean GLAVANY. « *Ils ne sont pas nombreux mais ils existent* », poursuit-il, sans jamais nommer les ministres visés.

À l'inverse, « *il y a aussi (...) des gens qui sont des alliés de la France et avec lesquels nous travaillons en excellents termes* », précise-t-il. Là encore, le député du PS se garde bien de citer nommément les ministres concernés.

Fondation de l'islam de France : la Grande mosquée de Paris claque la porte

Source : <https://www.algeriepatiotique.com/article/fondation-de-l%E2%80%99islam-de-france-la-grande-mosqu%C3%A9e-de-paris-claque-la-porte>

Faux départ pour la Fondation de l'islam de France.

La Fédération nationale de la Grande Mosquée de Paris (FNGMP) a décidé de ne pas participer aux travaux de mise en place de la Fondation de l'islam de France et de son Conseil d'orientation ainsi qu'à ceux de la mise en place de l'association culturelle, annonce cette instance dans un communiqué rendu public ce lundi. « *La FNGMP dénonce toute forme d'ingérence dans la gestion du culte musulman et de sa représentation, d'autant que l'élaboration des dites structures n'a jamais fait l'objet d'une large concertation avec les musulmans de France* », s'insurge la FNGMP que préside le Dr Dalil BOUBAKEUR. « *La FNGMP appelle toutes les fédérations et associations musulmanes gestionnaires de lieux de culte, ainsi que tous les musulmans de France, à rejeter toute tentative de mise sous tutelle de l'exercice de leur culte* », indique encore le communiqué.

Dirigé par Jean-Pierre Chevènement, le Conseil d'administration de la Fondation de l'islam de France compte cinq personnalités qualifiées, trois représentants de l'Etat, deux représentants des donateurs, ainsi que le président du CFCM. Le conseil d'orientation, placé sous la houlette du recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, est composé de six représentants du CFCM et vingt-quatre personnalités du monde scientifique, philanthropique, social et culturel.



J.P. CHEVENEMENT



D. BOUBAKEUR

La Fondation de l'islam de France succède à la Fondation des œuvres de l'islam de France, créée en 2005 mais qui n'a jamais fonctionné en raison de dissensions liées à la rivalité des grandes fédérations musulmanes.

Le Sénateur DUMONT Claude

Sénateur de Sétif-Batna de 1959 à 1962.

- Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- Membre du Groupe de l'Union Centriste

Né le 6 juillet 1923 à Douai (Nord) et décédé le 23 août 1979 à Paris.

Originaire du Douai (59), Claude DUMONT prend pendant la guerre de 1939-1945 une part active à la résistance, avant d'être déporté au camp de Mauthausen. Administrateur au ministère de l'Intérieur, son engagement politique commence en 1948, dans les rangs du RPF, comme dirigeant du service d'ordre.



Quelques années plus tard, il adhère à l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF), fondée par Jacques SOUSTELLE en 1956. Rejoignant ce dernier en Algérie en mai 1958, il participe au Comité de salut public qui œuvre pour le retour au pouvoir du général de GAULLE et devient directeur adjoint de la Sûreté nationale en Algérie. Lors des élections sénatoriales du 31 mai 1959, il conduit avec succès la liste de l'U.N.R dans la circonscription de Sétif-Batna.

Au Palais du Luxembourg, il siège au sein du groupe de l'U.N.R. Nommé membre de la commission des affaires étrangères le 2 juillet 1959, il est également élu membre du Sénat de la Communauté le 8 juillet suivant. Bientôt défavorable à la politique algérienne du général de Gaulle, il quitte l'U.N.R et s'apparente au groupe sénatorial des indépendants.

En séance, son opposition s'exprime le 7 juin 1960, lorsqu'il présente une question orale, interpellant le Gouvernement sur les mesures prises contre les réseaux de soutien du FLN en métropole. Le 17 juin suivant, il participe au Comité de Vincennes. Créé à l'initiative de Jacques SOUSTELLE, George BIDAULT ou encore André MORICE, ce dernier réunit des hommes politiques, des intellectuels et des militaires partisans de l'Algérie française. Il sera dissous en novembre 1961.

Le 7 décembre 1961, le président du Sénat, Gaston MONNERVILLE, annonce en séance qu'il a reçu du garde des Sceaux une demande en autorisation de poursuite contre Claude DUMONT, en raison de son appartenance présumée à l'O.A.S. L'examen de la requête est renvoyé devant une commission spéciale dont les 30 membres sont nommés le 8 décembre. Celle-ci ne dispose cependant pas d'un délai suffisant pour se prononcer avant la fin de la session parlementaire. Hors session, l'inculpation du sénateur ne nécessite plus d'autorisation et elle est immédiatement prononcée. En revanche, l'accord du bureau du Sénat est toujours nécessaire pour son arrestation et une décision allant dans ce sens est prise le 16 janvier 1962.

Claude DUMONT s'exile en Belgique. Son mandat s'achève le 4 juillet 1962, en application de l'ordonnance n° 62-737 du 3 juillet 1962 consécutive à l'indépendance de l'Algérie. Le 11 août suivant, il est condamné par défaut à 20 ans de réclusion pour complot contre l'autorité de l'Etat. Ayant fait opposition de ce jugement, sa peine est ramenée à trois ans d'emprisonnement avec sursis par la Cour de sûreté de l'Etat, le 27 mars 1967. Il est amnistié par décret le 15 juin 1968.

Commandeur de la légion d'honneur, il décède le 23 août 1979 à Paris.



[Photo du Phare de SIDI MEROUANE à TENES qui a été construit en 1861 sur le site rocheux du cap de SIDI MEROUANE, à 15 km à l'Est de la ville côtière de TENES. C'est le premier phare à être bâti sur le littoral algérien. Erigé à quelque 100 mètres au-dessus de la mer et 35 mètres au niveau du sol, ce phare d'une portée lumineuse de 29 miles nautiques (60 km environ) est très connu des commandants de bord des navires de commerce et des marins en raison de son ancienneté et des avantages qu'il offre sur le plan de la sécurité pour la navigation maritime.]

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO